

**quels sont
vos droits?**

2016

Travailleuses et travailleurs des **Deux-roues**

Vos conditions de travail en un coup d'oeil



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Travailleuses et travailleurs, personnel d'atelier, quels sont vos droits?

Le texte de ce bulletin est un résumé de la convention collective de travail (CCT) dans les métiers des deux roues, en vigueur dans le canton de Genève à partir du 1er janvier 2013.

Conditions de travail

Délai de congé

Le délai de congé est le suivant:

- ▶ Un mois net durant la première année de service
- ▶ 2 mois nets entre la 2ème et la 9ème année de service
- ▶ 3 mois nets dès la 10ème année de service

Une période de maladie ou d'accident survenue durant le délai de congé a pour effet de le suspendre pendant un certain temps. **Renseignez-vous !**

Durée de travail

La durée du travail est fixée selon une moyenne de 40 heures hebdomadaires. Elle peut varier entre 38 et 42 heures.

Si elle dépasse 42 heures les heures en plus sont considérées comme heures supplémentaires.

Temps d'essai

Pendant le temps d'essai d'un mois, (si un délai plus long n'a pas été convenu), chacune des parties peut résilier le contrat de travail avec un délai de congé de 7 jours net.

Pauses

- ¼ d'heure si la journée dure sans interruption plus de 5 h 30.
- ½ heure si la journée dure sans interruption plus de 7 heures.
- 1 heure si la journée dure sans interruption plus de 9 heures.

Heures supplémentaires

Sont considérées heures supplémentaires les heures effectuées en dessus des 42 heures hebdomadaires.

D'un commun accord entre l'employeur et le travailleur les heures supplémentaires ordonnées seront compensées par un congé d'égale durée ou payées dès la 1ère heure avec un supplément de 25 %.

**▶ Adhérer au SIT,
c'est venir renforcer
l'action collective de
milliers de salarié-e-s
uni-e-s dans la défense
de leurs droits.**

Les salaires minimums (en francs par mois)

Les salaires mensuels minimums sont les suivants :

2016

1. Mécanicien-ne motorcycle

a) sortie de formation, CFC

- En 12 mensualités 4'225.-
- En 13 mensualités 3'900.-

b) plus de deux ans d'expérience, formation CGC

- En 12 mensualités 4'550.-
- En 13 mensualités 4'200.-

2. Mécanicien-ne motorcycle petite cylindrée

a) sortie de formation, CFC

- En 12 mensualités 3'900.-
- En 13 mensualités 3'600.-

b) après six mois d'activité

- En 12 mensualités 4'008.-
- En 13 mensualités 3'700.-

c) plus de deux ans d'expérience

- En 12 mensualités 4'225.-
- En 13 mensualités 3'900.-

3. Travailleur-euse spécialisé-e (niveau CAP et BEP)

- En 12 mensualités 3'954.-
- En 13 mensualités 3'650.-

S'unir pour défendre ses droits?

Adhérez au syndicat SIT

13ème salaire

S'il a été convenu que le salaire est versé en 13 mensualités, l'employeur verse au travailleur une indemnité équivalente à un salaire mensuel, si non le salaire est réputé versé en 12 mensualités.

Vacances

Le personnel a droit à 4 semaines et 3 jours de vacances par an (23 jours).

Pour le personnel jusqu'à 20 révolus, 5 semaines. (25 jours).

Pour les apprentis 5 semaines.

Pour les travailleurs-euses dès 50 ans révolus, 25 jours.

Jours fériés

Sont considérés comme jours fériés :

1er janvier ; Vendredi Saint ; Lundi de Pâques ; Ascension ; Lundi de Pentecôte ; 1er Août ; Jeûne Genevois ; Noël ; 31 décembre. Si un jour férié tombe un dimanche ou un jour durant lequel le travailleur n'aurait pas de toute façon pas travaillé, il est compensé par un autre jour.

Absences justifiées

- Mariage 2 jours
- Naissance d'un enfant 2 jours
- Décès de l'épouse, un enfant, père ou mère 3 jours
- Décès d'un frère, d'une sœur, beau-frère, belle sœur et l'un des deux beaux parents 2 jours
- Décès d'un grand parent 1 jour
- Déménagement 1 jour
- En cas de mariage d'un enfant, pour prendre part à l'évènement 1 jour
- Pour le recrutement 1 jour
- Pour soins aux membres de la famille vivant sous le même toit 3 jours par an

Congé pour formation professionnelle continue

Les entreprises encouragent la formation professionnelle continue des travailleurs qui en font la demande à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, aux conditions suivantes :

- si elle concerne le domaine professionnel.
- si le travailleur est de son côté prêt à apporter une contribution en espèces, temps, vacances....
- si la formation est utile à l'employeur.

Le travailleur peut demander une contribution aux frais de cours si la formation a lieu exclusivement pendant le temps libre.

Accidents

L'employeur doit assurer ses travailleurs contre les accidents professionnels et non professionnels selon la LAA. En cas d'accident professionnel, l'employeur versera au travailleur 80% de son salaire dès le 1er jour.

Le SIT au service de ses membres

- ▶ Défense et protection juridique liées au droit du travail
- ▶ Fonds de grève
- ▶ Formation syndicale
- ▶ Information
- ▶ Impôts : remplissage des feuilles de déclaration d'impôts



Les objectifs du SIT:

Le SIT regroupe des travailleuses et travailleurs résolus à défendre leurs intérêts communs face aux employeurs et au pouvoir politique, et à lutter pour l'instauration d'une société de femmes et d'hommes libres et responsables. Il est indépendant de tout parti politique et de toute confession et n'existe que par la seule volonté de ses membres. Ses ressources économiques proviennent donc des seules cotisations des syndiqués.

- ▶ Défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs, sans distinction de profession, nationalité, statut, âge et sexe.
- ▶ Améliorer les conditions de travail, de salaire et de vie de toutes les catégories professionnelles.
- ▶ Lutter pour une sécurité sociale plus juste.
- ▶ Renforcer le droit d'association et la liberté syndicale.

Une question, des infos?
...un site internet, des permanences



www.sit-syndicat.ch

Oui, j'adhère au SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts

Nom	Prénom		
Né-e le	N° AVS		
Nationalité	Permis		
Adresse (+ c/o)			
N°postal	Localité	Tél. fixe	Tél. portable
Adresse e-mail	Employeur/entreprise		
Profession exercée	Taux d'occupation	%	Salaire brut

Je désire payer ma cotisation tous les: 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois
(entourer ce qui convient)

Le montant de la cotisation est mensuel.

Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le _____ Signature

Barème cotisation SIT (environ 0,7% du salaire brut)

Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle	Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle
<input type="checkbox"/> mois de 1'200.-	8,40.-	<input type="checkbox"/> de 3'601.- à 3'900.-	27,30
<input type="checkbox"/> de 1'201.- à 1'500.-	10,50	<input type="checkbox"/> de 3'901.- à 4'200.-	29,40
<input type="checkbox"/> de 1'501.- à 1'800.-	12,60	<input type="checkbox"/> de 4'201.- à 4'500.-	31,50
<input type="checkbox"/> de 1'801.- à 2'100.-	14,70	<input type="checkbox"/> de 4'501.- à 4'800.-	33,60
<input type="checkbox"/> de 2'101.- à 2'400.-	16,80	<input type="checkbox"/> de 4'801.- à 5'100.-	35,70
<input type="checkbox"/> de 2'401.- à 2'700.-	18,90	<input type="checkbox"/> de 5'101.- à 5'400.-	37,80
<input type="checkbox"/> de 2'701.- à 3'000.-	21.-	<input type="checkbox"/> de 5'401.- à 5'700.-	39,90
<input type="checkbox"/> de 3'001.- à 3'300.-	23,10	<input type="checkbox"/> de 5'701.- à 6'000.-	42,00
<input type="checkbox"/> de 3'301.- à 3'600.-	25,20		(et ainsi de suite)

Le SIT au service de ses membres:

- ▶ Défense et protection juridique liées au droit du travail.
- ▶ Fonds de grève
- ▶ Formation syndicale
- ▶ Information
- ▶ Impôts : remplissage des feuilles de déclaration d'impôts.

**Une question, des infos?
...un site internet, des permanences**

www.sit-syndicat.ch

Nous répondons à toutes les questions des travailleurs-euses des deux-roues lors de nos permanences syndicales ouvertes tous les mardis et jeudis de 14h à 18h au SIT, rue des Chaudronniers 16, en Vieille Ville.

S'unir pour défendre ses droits?

Adhérez au syndicat SIT

- 16, rue des Chaudronniers
cp 3287, 1211 Genève 3
- 022 818 03 00
- sit@sit-syndicat.ch
www.sit-syndicat.ch


syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs